## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2010/2602(RSP)**<br><br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur l'escalade de la violence au Mexique<br><br>**Subject**<br><br>6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux<br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général<br><br>**Zone géographique**<br><br>Mexique | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 11/03/2010 | Décision du Parlement | T7-0067/2010 | Résumé |
| 11/03/2010 | Résultat du vote au parlement | | |
| 11/03/2010 | Débat en plénière | | |
| 11/03/2010 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2010/2602(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Débat ou résolution d'urgence |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 150 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B7-0188/2010 | 09/03/2010 | |
| Proposition de résolution | | B7-0189/2010 | 09/03/2010 | |
| Proposition de résolution | | B7-0190/2010 | 09/03/2010 | |
| Proposition de résolution | | B7-0192/2010 | 09/03/2010 | |
| Proposition de résolution | | B7-0196/2010 | 09/03/2010 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T7-0067/2010 | 11/03/2010 | Résumé |

# Résolution sur l'escalade de la violence au Mexique

2010/2602(RSP) - 11/03/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu le même jour, le Parlement européen a adopté par 57 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, une résolution sur l'escalade de la violence au Mexique.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement note que le Mexique connaît une escalade de la violence principalement due au trafic de drogue, en particulier dans la zone frontalière avec les États-Unis, et que ce trafic est avant tout la conséquence de la rivalité entre groupes criminels pour le contrôle de l'approvisionnement de l'immense marché que représentent les États-Unis en termes de production et de trafic, mais aussi en raison des effets de l'offensive des autorités mexicaines pour mettre un terme à cette situation.

Les députés soutiennent le gouvernement mexicain dans sa détermination à lutter contre la criminalité organisée que constitue le trafic de drogue et condamnent toute forme de violence, et notamment la violence et les menaces de mort persistantes dont sont l'objet les militants des droits de l'homme au Mexique. Ils appellent à l'intensification de l'action des autorités mexicaines pour assurer la défense et la protection juridique et personnelle de ces associations et invitent l'Union à appliquer de manière effective les lignes directrices relatives à la protection des militants des droits de l'homme.

La résolution demande également aux gouvernements des États membres, dans le cadre de leurs relations bilatérales avec le Mexique, ainsi qu'aux institutions européennes de **renforcer leur soutien à la défense des droits de l'homme** par le biais de programmes de coopération et de moyens financiers et techniques. Elle demande également l'augmentation des crédits permettant d'œuvrer au renforcement et à la réforme des organes judiciaires, de la police et des parquets afin qu'ils puissent poursuivre et punir les responsables, ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces de protection des témoins, des victimes et de leurs familles.

Les députés rappellent que le partenariat stratégique UE-Mexique (COM(2008)447) ouvre les perspectives d'une coopération plus étroite entre le Mexique et l'Union européenne sur des questions d'importance mondiale, et en particulier la perspective d'un dialogue renforcé, d'une plus grande coordination et de la mise en place d'échanges dans des domaines tels que la sécurité, les droits de l'homme, la réforme électorale, le développement régional et les politiques commerciales et de réglementation. Ils demandent que ce partenariat soit perçu comme une occasion de débattre des modalités du meilleur fonctionnement possible de la **clause relative aux droits de l'homme** ainsi qu'une occasion d'évaluer le respect de cette clause – y compris le développement de sa dimension positive –, sachant que les droits de l'homme et la démocratie sont des valeurs essentielles.

Par ailleurs, les députés considèrent que l'insertion sociale des jeunes est l'un des éléments fondamentaux de leur reconnaissance dans le régime démocratique et que leur frustration est l'une des causes qui contribuent le plus à l'éclatement de la violence, raison pour laquelle il faut intensifier la coopération de l'Union européenne en matière de cohésion sociale. Il faut également consacrer plus de moyens pour aider les jeunes à trouver une place dans la société et pour adopter des programmes de prévention, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes. Les députés demandent dès lors à la Commission et au gouvernement mexicain d'inscrire la sécurité et la consolidation de la gouvernance et des institutions comme domaine prioritaire du premier secteur de concentration (cohésion sociale) lors de la révision à mi-parcours (2007-2013) de l'Instrument de coopération au développement.

Enfin, les députés encouragent les autorités mexicaines à poursuivre leur action de consolidation du cadre institutionnel en accordant une attention particulière à la catégorie de femmes qui souffre de la violence de façon dramatique. Ils estiment qu'il est de la responsabilité du gouvernement de lutter contre les "féminicides" en veillant à ce que les responsables et leurs complices soient traduits en justice et à ce que des mesures efficaces de prévention de tels crimes continuent à être mises en œuvre.